

## PROGRAMME

---

- 9h15 **Accueil et enregistrement des participants**  
Avec café et petit-déjeuner
- 9h50 **Mots d'accueil**  
P. LECOCQ, Doyen de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie, ULg
- 10h00 **Première séance : Le droit pénal face aux défis de la société numérique – la localisation des infractions sur internet, la protection des mineurs en ligne et la lutte contre le terrorisme**  
Sous la présidence de J.-Fr. SEUVIC, Professeur à l'Université de Lorraine
- La protection des mineurs en ligne en droit belge (cyberprédation, abus sexuels, pédopornographie et cyberbullying)**  
A. MASSET, Professeur extraordinaire à l'Université de Liège et au Tax Institute de HEC-ULg, Avocat aux Barreaux de Verviers et Liège
- La compétence des juridictions françaises face aux infractions commises sur internet**  
D. BRACH-THIEL, Maître de conférences à l'Université de Lorraine
- Discussion**
- 
- 10h50 **Pause-café**
- 
- 11h10 **Deuxième séance : Le droit pénal face aux défis de la société numérique – la cybercriminalité dans le secteur financier et le hacking éthique**  
Sous la présidence de D. VANDERMEERSCH, Avocat général à la Cour de cassation, Professeur à l'Université Catholique de Louvain et aux Facultés universitaires Saint-Louis
- La protection des banques et de leurs clients contre les cybercriminels par le droit pénal français**  
J. LASSERRE CAPDEVILLE, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

### Le hacking éthique en droit belge

V. VANDER GEETEN, Responsable juridique au Centre pour la cybersécurité en Belgique (Service public fédéral Chancellerie du Premier Ministre), Assistant à l'Université Libre de Bruxelles

### Discussion

---

12h00 **Déjeuner**

---

13h00 **Keynote speeches**

### Les défis de la société numérique – perspectives politiques

K. GEENS, Ministre belge de la Justice

### Les défis pour l'enquête pénale

F. VAN LEEUW, Procureur fédéral belge

13h40 **Troisième séance : La procédure pénale face aux défis de la société numérique – les mesures d'enquête concernant internet et la conservation de données**

Sous la présidence de F. STASIAK, Professeur à l'Université de Lorraine

### Les mesures d'enquête concernant internet : une évaluation critique de la nouvelle législation belge

O. LEROUX, Juge d'instruction à Bruxelles, Maître de conférences à l'Université de Namur et

V. FRANSSSEN, Chargée de cours à l'ULg, Chercheuse affiliée à la KU Leuven, Chargée de cours associée à l'Université du Luxembourg

### Réplique : Les mesures d'enquête concernant internet en droit français

J.-M. BRIGANT, Maître de conférences à l'Université du Mans

### La collecte et la conservation de données dans le secteur des communications électroniques : la législation française face à la jurisprudence européenne

E. GABRIÉ, Chef du Service des affaires régaliennes à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, France

### Réplique : La nouvelle législation belge en matière de conservation de données : le juste équilibre atteint ?

F. COUDERT, Chercheuse et doctorante à la KU Leuven et

F. VERBRUGGEN, Professeur à la KU Leuven, Professeur invité à l'Université de Hasselt

### Discussion

---

15h20 **Pause-café**

---

15h40 **Quatrième séance : La coopération internationale face aux défis de la société numérique**

Sous la présidence de D. FLORE, Professeur à l'ULg, Directeur général de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux au Service public fédéral Justice

### La collecte transfrontalière de moyens de preuve : état de la question et futurs défis

S. TOSZA, Chercheur postdoctoral à l'ULg, Boursier Marie Curie - BEIPD-COFUND

### La collecte transfrontalière de moyens de preuve : l'approche française

J. TRICOT, Maître de conférences à l'Université de Paris Ouest Nanterre

### La directive concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale bientôt transposée : une réponse satisfaisante et suffisante?

K. LIGETI, Professeur ordinaire à l'Université du Luxembourg

### Discussion

17h00 **Conclusions**

V. FRANSSSEN, Chargée de cours à l'ULg, Chercheuse affiliée à la KU Leuven, Chargée de cours associée à l'Université du Luxembourg

## DATE ET LIEU

---

Le vendredi **28 avril 2017**, de 9h15 à 18h.

Salle académique, Université de Liège, Bât. A.1, place du 20 Août, 7 à 4000 Liège.

## INSCRIPTION

---

Par mail à l'adresse [J.Debroux@ulg.ac.be](mailto:J.Debroux@ulg.ac.be) en mentionnant nom, prénom, fonction, institution, téléphone et la formule d'inscription choisie. Nombre de places limité.

L'inscription sera confirmée uniquement à la réception des frais d'inscription sur le compte n° **BE91 3401 5580 5276** avec la mention "nom + prénom du participant".

Infos : Julie DEBROUX, Faculté de Droit, ULg, Quartier Agora, Bât. B.33, Place des Orateurs, 1 à 4000 Liège, 04/366 31 59.

## PRIX

---

### Formules d'inscription :

Tarif plein, avec lunch et avec actes - envoyés plus tard.....	100 €
Tarif plein, avec lunch .....	75 €
Tarif réduit, avec lunch, pour avocats stagiaires et membres de l'UBLDP/BLUS.....	35 €
Etudiants, sans lunch .....	Gratuit

Le colloque est intégré dans le programme de formation permanente des avocats pour 6 points.

Les frais d'inscription des magistrats sont pris en charge par le SPF Justice.

**L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.**

## PRESENTATION

---

L'évolution numérique a profondément changé la vie quotidienne de tous les citoyens. Alors que les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont créé de nombreuses opportunités légitimes, tant sur le plan socio-culturel que sur le plan économique, elles sont aussi, de manière croissante, l'instrument et la cible d'activités criminelles.

Ce colloque se concentrera sur les principaux défis actuels que l'évolution numérique pose dans le champ du droit pénal et de la procédure pénale. Ces défis seront analysés par des experts académiques et des représentants institutionnels ainsi que par des professionnels du droit, sous l'angle du droit belge, français et européen.

La première séance sera consacrée aux problèmes de la localisation des infractions sur internet, de la protection des mineurs en ligne et de la lutte contre le terrorisme.

La deuxième séance se focalisera sur la cybercriminalité dans le secteur financier et la question délicate du hacking éthique.

Dans la troisième séance abordera les problèmes auxquels les autorités policières et judiciaires sont confrontées chaque fois qu'une enquête pénale requiert l'accès à des données informatiques, et les outils de recherche qui sont mis à leur disposition par le législateur.

Enfin, la quatrième séance examinera la coopération internationale, une problématique aussi indispensable que difficile dans une société où la technologie réduit de manière considérable l'importance des frontières physiques.

## PLAN D'ACCÈS

---

[http://www.ulg.ac.be/cms/c\\_1770920/fr/a1-batiment-central-20-aout](http://www.ulg.ac.be/cms/c_1770920/fr/a1-batiment-central-20-aout)



**UBLDP** | **UNIVERSITÉ DE LORRAINE** | **INSTITUT FRANÇOIS GÉNY**



**6e journée franco-belge de droit pénal**

**LE DROIT PÉNAL  
ET LA PROCÉDURE PÉNALE  
FACE AUX DÉFIS  
DE LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE**

**Liège  
Vendredi  
28 avril  
2017**



Avec le soutien du Comité International des pénalistes francophones

